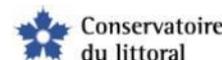




Zone de "Protection Spéciale de « Estuaire de l'Orne »



Compte rendu du comité de pilotage

Le 07 septembre 2016, 14h30 à Ouistreham

Présents :

Michel FRICOUT, Conseiller départemental Ouistreham
Béatrice GUILLAUME, Conseillère départementale Cabourg
Claire TROUVE, Conseillère départementale Ouistreham
Olivier PAZ, Maire de Merville-Franceville
Bruno HITIER, Maire-adjoint de Ouistreham
Philippe BOSSEBOEUF, Maire-adjoint de Amfreville
Jean-Louis GREFFIN, Maire de Sallenelles
Philippe LE ROLLAND, Direction départementale des territoires et de la mer, pôle gestion du littoral
Christophe GERVIS, Direction départementale des territoires et de la mer, unité nature, service eau et biodiversité
Vincent ROCCA, Direction départementale des territoires et de la mer, unité nature, service eau et biodiversité
Frédéric LONGAVENNE, Direction départementale des territoires et de la mer, unité nature, service eau et biodiversité
Norman GARCIA, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie, services ressources naturelles
Ludovic GENET, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie, services ressources naturelles
Denis RUNGETTE, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie, services ressources naturelles
Jean-Guillaume LOUARN, Préfecture Maritime
Loïc LEMERCIER, Préfecture Maritime
Tannaguy ROCHE, Préfecture Maritime
Corentin DUMESNIL, Direction interrégionale de la mer Mance Est Mer du Nord
Benjamin LEROY, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Pôle Jeunesse & Sports
Thierry LEFEVRE, Agence de l'Eau Seine Normandie
Joël PIGEON, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Service départemental du Calvados
Aurélie DUPRIE, Caen Normandie Métropole
Lucile AUMONT, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
Sophie PONCET, Agence des Aires Marines Protégées
Denis ACHARD, Fédération départementale des chasseurs du Calvados
Sébastien BERNEDE, Commune de Ouistreham, Service environnement
Bénédicte LEPETIT, Communauté de communes de la Baie de l'Orne
Philippe HUBERT, Ports Normands Associés,
James JEAN-BAPTISTE, Groupe ornithologique normand,
Olivier ZUCCHET, Département du Calvados,
Thierry PITREY, CPIE Vallée de l'Orne,
Jean-Yves JEGOUREL, Club de Voile de Franceville
Patrick BLANCHARD, Société des régates de Caen Ouistreham
François RIBOULET, Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement
Jean-Philippe LACOSTE, Conservatoire du littoral,
Hervé NIEL, Conservatoire du littoral,

Excusés :

M. le Secrétaire général de la Préfecture du Calvados
M. le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé
M. le Président de l'Association de Pêcheurs-Plaisanciers du

Objet : Réunion du comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale « Estuaire de l'Orne ».

Rappel Ordre du jour :

- Mise en place de la Zone de Protection Renforcée du Banc des Oiseaux
- Bilan des principales actions mise en œuvre dans l'estuaire depuis 2012
- Questions diverses

Monsieur BAIL, maire de Ouistreham, souhaite la bienvenue aux participants et s'excuse de ne pas pouvoir rester pour la suite de la réunion. Monsieur GENET, Chef du Service Ressources Naturelles de la DREAL de Normandie prend la parole pour excuser Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Calvados. Il introduit ensuite la réunion du comité de pilotage de la ZPS de l'estuaire de l'Orne par la présentation de son ordre du jour. Il laisse ensuite la parole à Monsieur RUNGETTE, Chef du bureau de la biodiversité et des espaces naturels à la DREAL de Normandie.

1) Mise en place de la Zone de Protection Renforcée (ZPR) du Banc des Oiseaux

Monsieur RUNGETTE rappelle le cadre général dans lequel s'inscrit cette action et vient à préciser les éléments contextuels qui motivent sa mise en place. Monsieur NIEL poursuit le propos par la mise en évidence de l'intérêt du Banc des oiseaux dans l'accueil de populations d'oiseaux à toute période de l'année. Il rappelle ensuite les premières actions qui ont été engagées sur ce secteur pour assurer la quiétude des oiseaux (sensibilisations, actions de protection directe) et informe de la perturbation récurrente des oiseaux qui se traduit notamment par un échec important de la reproduction des oiseaux nicheurs.

Monsieur GERVIS précise ensuite le processus qui permet la création de la zone de protection renforcée et à quel zonage elle se rattache. Ainsi, il indique que la Zone de Protection Renforcée (ZPR) du Banc des oiseaux a été créée par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2015 à l'intérieur du périmètre de la Réserve de chasse et de faune sauvage qui a été établie le 6 mars 1989. L'arrêté relatif à la création de la ZPR du Banc des oiseaux définit son périmètre, les interdictions au sein du périmètre, l'instance de gouvernance, le plan de gestion de cette zone, les conditions pour la destruction des espèces nuisibles et les modalités pour la révision du périmètre.

Monsieur GERVIS évoque la modification de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2015 à la demande de Ports Normands Associés. Cette modification, qui est en cours, vient à arrêter les coordonnées effectives d'implantation du balisage de la ZPR suite à sa mise en place en juin 2016 et à l'installation d'un balisage complémentaire en limite Est de la ZPR.

Monsieur NIEL poursuit par la présentation du plan de gestion du Banc des oiseaux qui se décompose en trois axes :

1. Communication
 - a. Renforcer la perceptibilité du périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux
 - b. Elaborer, mettre en place et diffuser des supports d'information
 - i. fourniture et pose de panneaux d'information
 - ii. élaboration d'un flyer d'information
 - iii. relais de l'information via d'autres supports et moyens
 - c. Démarche participative
2. Suivis
 - a. suivis ornithologiques
 - b. suivi de la fréquentation et surveillance
 - c. suivi géomorphologique et végétation
3. Evaluation
 - a. liste d'indicateurs

Ce plan de gestion répond à l'article n° 5 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2015.

Monsieur PAZ intervient pour témoigner des débordements (pénétration de personnes, installation de table de pique-nique) constatés sur le Banc des oiseaux pendant la période estivale et souligne la nécessité de devoir faire respecter les interdictions. Il s'interroge néanmoins sur les moyens qui pourront être consacrés à cette surveillance.

Monsieur RUNGETTE répond qu'un plan de surveillance de la zone est programmé mais qu'il faudra du temps pour ces interdictions soient assimilées. La mise en place de la signalétique constitue déjà un premier moyen pour avertir les usagers.

Monsieur PAZ souhaite connaître le dispositif prévu pour la surveillance de la zone de protection renforcée pendant les périodes de l'année les plus sensibles.

Monsieur GERVIS précise qu'un plan de surveillance sera établi avec les services concernés mais que celui-ci n'a pas vocation à être validé par le comité de pilotage.

Monsieur PAZ et M. FRICOUT propose d'ajouter au panneau un pictogramme pour matérialiser davantage l'interdiction d'accès au Banc des oiseaux.

Monsieur LE ROLLAND souligne l'intérêt qu'il y aurait à traduire en anglais le texte « Banc des oiseaux interdit d'accès par arrêté préfectoral » figurant dans le bandeau rouge du panneau.

Monsieur HUBERT indique que les panneaux seront implantés d'ici la fin du mois de septembre.

Monsieur PITREY demande à ce qu'il soit établi un lien avec le plan d'interprétation du site de l'estuaire de l'Orne porté par le Département du Calvados.

M. (?) fait part de l'intérêt qu'il y aurait à diffuser l'information de cette interdiction et de son contenu sur les sites internet des pratiquants d'activités nautiques.

M. (?) propose qu'il soit ajouté à la liste des indicateurs celui du nombre de jours de surveillance.

Monsieur JEGOUREL indique qu'une surveillance de la zone de protection renforcée est nécessaire surtout pendant les vacances et les week-ends. Pour ce qui concerne le volet des suivis, il demande à ce qu'il soit mené entre le mois d'avril et juin un suivi des plantes annuelles dunaires sur le Banc des oiseaux.

Sur le volet des suivis ornithologiques, Monsieur FRICOUT pose la question d'effectuer les comptages à distance grâce à un système de vidéo permanent. Ce dispositif permettrait également d'appuyer la surveillance de la zone par le relevé de cas de pénétration dans le périmètre de la zone de protection renforcée du Banc des oiseaux.

Monsieur PAZ répond que ce type de dispositif autonome existe déjà sur d'autres sites.

Monsieur JEAN-BAPTISTE précise que ce dispositif de comptage par vidéo existe sur l'îlot du Ratier en Estuaire de Seine.

Monsieur PIGEON expose le fait que la photographie et la vidéo ne constituent pas une preuve dans le cadre d'une procédure de constatation et de poursuite d'une infraction.

Sur la question de la régulation des espèces nuisibles, Monsieur HUBERT indique que le piégeage des corvidés a été délégué au Groupe Ornithologique Normand.

○ **Proposition de validation du plan de gestion du Banc des oiseaux**

La présentation du plan de gestion achevée et les débats épuisés, il est soumis à l'approbation des membres du comité de pilotage de la ZPS de l'estuaire de l'Orne le plan de gestion du Banc des oiseaux.

Le plan de gestion du Banc des oiseaux est approuvé à l'unanimité.

○ **Constitution d'un comité de gestion de la ZPR du Banc des oiseaux**

L'arrêté préfectoral de création de la zone de protection renforcée prévoit en son article 4 la constitution d'un comité de gestion de la zone par l'actuel comité de pilotage.

Il est souligné qu'il existe déjà un comité de gestion sur le site de l'estuaire de l'Orne. Ce comité de gestion animé par le Département du Calvados et le Conservatoire du littoral se réunit une fois par an et regroupe quasiment les mêmes acteurs. Dès lors, cette instance pourrait être l'espace où une actualité sur la mise en œuvre des actions du plan de gestion du Banc des oiseaux serait livrée.

Pour traiter des situations d'urgence absolue, il est retenu le principe par lequel les membres du comité de pilotage de la ZPS de l'estuaire de l'Orne puissent être convoqués par courriel.

M. GERVIS attire l'attention sur le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral.

2) Bilan des principales actions mise en œuvre dans l'estuaire depuis 2012

Monsieur NIEL poursuit le déroulement de l'ordre du jour du comité de pilotage par la présentation des principales actions mises en œuvre et prévues initialement au document d'objectifs Natura 2000 qui a été validé le 5 décembre 2011.

Monsieur ZUCCHET intervient pour présenter les modalités de gestion du Gros Banc

Monsieur FRICOUT évoque la problématique des déchets et l'opération Rivages Propre.

3) Questions diverses

Monsieur JEAN-BAPTISTE interroge les services de l'Etat sur le constat de l'extension de la plage naturiste de Merville-Franceville et sur la délivrance des autorisations qui en dépende. La question des incidences de l'extension de cette zone de pratique est posée.

Monsieur PITREY suggère que le Comité de pilotage de la ZPS de l'estuaire de l'Orne puisse aborder les projets structurants de l'estuaire de l'Orne et ainsi devenir un véritable lieu de réflexion. Les questions autour des effets du changement climatique pourraient y être développées.

Pièces jointes :

- Plan de gestion du Banc des oiseaux
- Diaporamas